

## Le nouveau Prêt à Taux Zéro est disponible demain !

A quoi peuvent prétendre les particuliers dans le neuf ? Quelles économies peuvent-ils en attendre ? Quelles différences de mensualités de remboursement avec et sans PTZ ?

### Le point avec Domexpo



Longtemps attendu, le Prêt à Taux Zéro – PTZ sera, dès demain, enfin de nouveau disponible pour les maisons individuelles neuves. Un coup de pouce inespéré pour tous les particuliers qui souhaitent faire construire leur maison, tout en bénéficiant d'une aide financière conséquente...

Mais, concrètement, quelles sont les conditions d'octroi de ce PTZ ? Quelles économies les particuliers peuvent-ils en attendre ?

**Domexpo, leader des villages de maisons d'exposition compare les possibilités d'endettements, avec et sans PTZ...**

A partir de demain, il sera possible de bénéficier du PTZ pour l'acquisition d'une maison individuelle neuve, sous conditions de ressources et à condition de ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale durant les 2 années précédents sa demande de prêt.

Cette annonce, longtemps espérée pour le secteur de la maison neuve, permet de faire financer sa propriété, alors que c'était, jusqu'à présent, inaccessible pour certains ménages. Avec la remise en vigueur du PTZ, ils peuvent aujourd'hui faire de leur rêve de maison neuve, une réalité, avec le terrain de leur choix, la superficie, les équipements ou l'aménagement voulus...

Voici un exemple de simulation de financement, pour l'achat d'une maison, avec terrain, avec le PTZ :

- Prix total : 250 000€
- Apport personnel : 20 000€
- Montant du PTZ : 40 000€
- Un prêt avec intérêt : 190 000€
- Taux d'emprunt sur 25 ans : 3,40 %

→ Soit une mensualité de : 941,02€, hors assurances.

En comparaison, sans PTZ, les calculs seraient les suivants :

- Prix total : 250 000€
- Apport personnel : 20 000€
- Un prêt avec intérêt : 230 000 €
- Taux d'emprunt sur 25 ans : 3,40%

→ Soit une mensualité de : 1 139,13€, hors assurances.

Sur une même mensualité (1 139,13€, hors assurances), la capacité d'emprunt va pouvoir augmenter, en passant à 290 000€ au lieu de 250 000€ → soit la possibilité d'avoir une maison un peu plus grande, sur un secteur géographique plus recherché ou avec des équipements différents....

**→ Une différence significative pour certains ménages qui ont dû laisser en suspens leur projet de construction neuve ces dernières années, en l'absence du PTZ.**



Mars 2025  
Communiqué de presse

**Contact presse : Le Bonheur est dans la Com'**

Ingrid Launay-Cotrebil – Aurélie Fitoussi  
01 60 36 22 12 – fitoussi@bcomrp.com

**À propos de Domexpo...**

Unique salon permanent de la maison en Île-de-France, Domexpo regroupe sur 4 villages (Baillet-en-France / Moisselles, Coignières, Mareuil-lès-Meaux et La Ville du Bois) 50 pavillons. Depuis sa création en 1986, les villages Domexpo ont évolué avec le secteur et les maisons présentées répondent non seulement aux réglementations mais aussi aux tendances actuelles et à venir. Domexpo constitue, pour tous les particuliers désireux de faire construire en Île-de-France, une première étape incontournable dans le lancement de leur projet.

**Pour aller plus loin : [www.domexpo.fr](http://www.domexpo.fr)**